

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 30 mars 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Carole COLMENERO, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANCAISE, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

Mme Marina PICORNELL ayant donné procuration à M. Didier MALE

M. Jean-Pierre SERRIE ayant donné procuration à Mme VIEGAS Marie-Josée

M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Monsieur Christophe MONELLS

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2023/02/02 : Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379,1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2023 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2023 ;

Considérant qu'il convient de voter annuellement le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE RECONDUIRE** les taux d'imposition 2022 à l'identique pour 2023 sans augmentation :

Taxe foncière sur les Propriétés bâties	45,86 %
Taxe foncière sur les Propriétés non bâties	42,58 %
Taxe habitation	16,64 %

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 11 avril 2023



Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE..... 14 AVR. 2023